

**PROVINCE DE QUÉBEC,**  
Ville de Sainte-Marie,  
Le 22 novembre 2016.

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marie, tenue le vingt-deuxième jour du mois de novembre de l'an deux mille seize, à la salle du conseil de l'édifice de l'hôtel de ville à Sainte-Marie, à 18 h 30.

Sous la présidence de monsieur le maire Gaétan Vachon,

Étaient présents :	les conseillères	Nicole Boilard, Luce Lacroix,
	les conseillers	Claude Gagnon, Rosaire Simoneau, Steve Rouleau, Eddy Faucher,

formant quorum de ce conseil.

Ouverture de  
l'assemblée

Ayant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte.

**VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2016-11-737**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

**En conséquence,**

**Il est résolu unanimement :**

**QUE** le tout est conforme et qu'ils procéderont tel que présenté, en y ajoutant l'item suivant :

6. *Demande relative à la fourniture de service des cadets de la Sûreté du Québec pour l'été 2017*

Adopté à l'unanimité.

Questions de  
l'auditoire

Aucune personne n'assiste à la séance.

**2016-11-738**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1676-2016 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 150 000,00 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 490 000,00 \$, INCLUANT LES FRAIS INCIDENTS ET LES TAXES NETTES, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET D'AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE BASEBALL SUR LE TERRAIN DE LA POLYVALENTE BENOÎT-VACHON INCLUANT LE DÉPLACEMENT DE L'ANNEAU D'ATHLÉTISME ET LA CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS DE SERVICES**

**ATTENDU QU'**un avis de présentation a été déposé lors de la séance ordinaire du 14 novembre 2016;

**ATTENDU QU'**une copie du projet de règlement a été remise aux membres le 11 novembre 2016;

**ATTENDU QUE** tous les membres ont déclaré avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

**ATTENDU QUE** le président d'assemblée, le maire Gaétan Vachon, a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

**En conséquence :**

Il est proposé par la conseillère **Luce Lacroix**,  
Appuyé par le conseiller **Claude Gagnon**,

**ET résolu unanimement :**

**QUE** ce conseil adopte le règlement numéro 1676-2016 intitulé «décrétant une dépense de 2 150 000,00 \$ et un emprunt de 1 490 000,00 \$, incluant les frais incidents et les taxes nettes, pour les travaux de construction et d'aménagement d'un terrain de baseball sur le terrain de la Polyvalente Benoît-Vachon incluant le déplacement de l'anneau d'athlétisme et la construction de bâtiments de services», tel que présenté et que le maire et la greffière soient et sont autorisés à signer l'original dudit règlement.

Adopté à l'unanimité.

2016-11-739

**RÉSOLUTION FIXANT UNE JOURNÉE D'ENREGISTREMENT POUR LES PERSONNES HABILÉS À VOTER SUR L'APPROBATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1676-2016 / RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 150 000,00 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 490 000,00 \$, INCLUANT LES FRAIS INCIDENTS ET LES TAXES NETTES, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET D'AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE BASEBALL SUR LE TERRAIN DE LA POLYVALENTE BENOÎT-VACHON INCLUANT LE DÉPLACEMENT DE L'ANNEAU D'ATHLÉTISME ET LA CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS DE SERVICES**

Il est proposé par la conseillère **Luce Lacroix**,  
Appuyé par le conseiller **Claude Gagnon**,

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** ce conseil fixe le 7 décembre 2016 de neuf à dix-neuf heures comme date et heure de la journée d'enregistrement pour les personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1676-2016 et que le résultat de la consultation sera donné le 7 décembre 2016 à 19 h 00 et qu'en conséquence la greffière donne les avis requis par la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Adopté à l'unanimité.

2016-11-740

**DEMANDE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICE DES CADETS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR L'ÉTÉ 2017**

**ATTENDU QUE** la Ville de Sainte-Marie a pu bénéficier au cours de l'été 2016 des services offerts dans le cadre du Programme de cadets de la Sûreté du Québec;

**ATTENDU QUE** ces services ont été fort appréciés par la Ville;

**ATTENDU QUE** la Ville de Sainte-Marie souhaite obtenir les mêmes services à l'été 2017;

**ATTENDU QUE** la Ville de Sainte-Marie convient d'assumer une responsabilité financière relativement à ce programme;

**En conséquence :**

Il est proposé par la conseillère **Nicole Boilard**,  
Appuyé par la conseillère **Luce Lacroix**,

**QUE** la Ville de Sainte-Marie demande à la Sûreté du Québec de bénéficier au cours de l'été 2017 des services offerts dans le cadre de son programme de cadets;

**QUE** dès l'acceptation de la demande, la Ville de Sainte-Marie autorise le maire (en son absence le maire suppléant) et la greffière (en son absence la greffière adjointe) à signer une entente de partenariat relative à la fourniture de service des cadets de la Sûreté du Québec pour l'été 2017.

**QUE** la Ville de Sainte-Marie désigne monsieur Jacques Boutin à titre de personne-ressource auprès des responsables du Programme de cadets de la Sûreté du Québec.

**QUE** les coûts relatifs à cette entente sont estimés à 10 000,00 \$ pour les services de deux (2) cadets.

*Certificat de crédits du trésorier : référence au budget 2017.*

Adopté à l'unanimité.

Questions de  
l'auditoire

Aucune personne n'assiste à la séance.

Levée de  
l'assemblée

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 18 H 35.**

\_\_\_\_\_  
Me Hélène Gagné, OMA  
Greffière.

\_\_\_\_\_  
Gaétan Vachon,  
Maire.